



Car butiner n'aura jamais été aussi important...



L'Union étudiante Mayotte dénonce une rentrée « chaotique » au sein du Cuf

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2719 - Édition du 30 Aout 2023



Les grands chantiers d'aménagement de la "porte d'entrée de Mayotte"

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE



OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Deux ans après, Petite Terre valide ses 250 millions de projets de développement

La communauté de communes de Petite Terre (CCPT) avait été la première à se lancer dans le grand bain des CRTE, les Contrats de relance et de Transition Écologique, mais a tardé à le signer. Il s'agit d'un packaging rassemblant différents programmes de l'Etat, avec une étiquette verte.

Chiffré à 252.365 millions d'euros, le CRTE de Petite Terre compile 4 contrats et programmes existants de l'Etat, en en additionnant les montants. Un pack qui rend cohérent entre eux les programmes déclinés vers les communautés de communes, et où l'environnement entre par la grande porte.

On parle de l'Action cœur de ville, des projets portés par le Contrat de convergence et de Transformation de Mayotte qui a été prolongé d'un an, du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) de La Vigie, ainsi que divers autres petits programmes. Plusieurs acteurs sont partie prenante



Les projets d'aménagement de Petite Terre sont lancés

de cette stratégie d'aménagement, Conseil départemental, ANCT, Ademe, services de l'Etat, Banque des territoires, etc. Toutes ces actions et projets du territoire avaient été intégrés dans le protocole d'engagement du CRTE [signé en octobre 2021](#). Le

présent CRTE se focalise sur les actions et projets portés par la CCPT.

Et que nous décline Saïd Omar Oili, président de la CCPT, maire de Dzaoudzi Labattoir. Trois axes sont inscrits : Offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d'un département français, Favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonné et respectueux de l'environnement et Garantir aux Petit-Terriens un cadre de vie harmonieux où la qualité environnementale et la préservation de la biodiversité seront une préoccupation constante. Le premier est le plus avancé.

La Vigie enfin en vue !

« En matière de mobilité et de logement social, nous avons déjà construit 246 logements à Marzoukou à Labattoir, quant au NPRU de La Vigie, ça y est, nous allons avancer puisque le marché de 16 millions d'euros est attribué à la Colas (le protocole de préfiguration avait été signé en 2017, ndlr). Une grande route de 12m de large est prévue. La résorption de l'habitat indigne à Oupi et aux Badamiers, a



Activité intense de construction de logements sociaux en Petite Terre



Les trois ministres, Darmanin, Klein et Carencu, avaient assisté à l'opération de RHI aux Badamiers

bien avancé. » Le ministre de l'Intérieur [Gérald Darmanin](#) avait assisté à une [opération de démolition](#) de 35 cases insalubres aux Badamiers lors de sa visite à Mayotte en juin dernier, prévue dans le cadre de ces programmes mais intégrée dans l'opération Wuambushu.

Les immeubles de Marzoukou ont fait parler d'eux, « à travers ces logements sociaux, on m'accusait de construire pour les étrangers, et vu le manque de foncier, tout le monde veut y habiter, j'ai des demandes de salariés d'entreprises. »

On assiste donc à une continuité des actions entreprises, après une période de mou. « Alors que nous avons été les premiers à nous engager dans la CRTE, je m'étonnais que les contrats soient confirmés dans les autres EPCI et pas chez nous. Il a fallu que je fasse revenir un ancien DGS en urgence qui a repris les choses en main, car celui que nous avions n'avait pas avancé ». Un nouveau cadre a été nommé.

Une CCPT bancaire

Si les projets avancent, il n'en demeure pas moins que la communauté de communes marche sur une jambe et demi en Petite Terre, une situation bancaire due aux soucis du maire de Pamandzi Madi Madi Souf, avec sa majorité. Une partie des élus travaillerait avec l'interco. C'est le 1er adjoint et non le maire qui était présent à la signature du CRTE. Des difficultés pourraient se poser pour les projets touchant Pamandzi à valider en conseil municipal.

De son côté Saïd Omar Oili se félicite d'une Petite Terre où il fait meilleur vivre : « Nous avons construit un parc au Four à Chaux et un intergénérationnel à Dzaoudzi. Et ici, lorsqu'il y a de la délinquance, c'est surtout des règlements de comptes entre bandes, ce n'est pas tourné contre des véhicules comme en Grande Terre. On connaît les jeunes et on les retrouve, notamment grâce aux caméras de surveillance, nous partageons les informations avec la gendarmerie, et la police municipale

de Dzaoudzi est désormais armée de flashball et de taser. Le contexte s'est amélioré. »

Un grand chantier d'aménagement qui ne fait que commencer, puisque les nombreux objectifs inscrits dans le CRTE de « développer une offre de formation en adéquation avec l'offre d'emploi », de « désenclaver Petite-Terre et renforcer son rôle de porte d'entrée de l'archipel », de « mettre en place les conditions pour un tourisme écoresponsable », ou encore « garantir l'autonomie énergétique de l'archipel mahorais, tout en poursuivant les efforts pour décarboner la production et limiter les émissions de gaz à effet de serre », doivent être atteints, et qui sont, pour certains, ambitieux !

Un chef de projet chargé du pilotage du CRTE a été recruté, Ali Madi, auparavant à la CMA, et une équipe d'animation est en train de se monter. Ils ont six ans pour mener à bien ces chantiers.

Anne Perzo-Lafond

SOCIÉTÉ : Car butiner n'aura jamais été aussi important...

Inauguration ce mardi, au sein du verdoyant parc forestier départemental de Coconi, du tout nouveau rucher pédagogique initié et installé par les équipes de la Fédération mahoraise des associations environnementales (Fmae), dans le cadre du Plan national d'actions 2021-2026, en faveur des insectes pollinisateurs, soutenu par l'antenne mahoraise de la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer (Dealm).

Lorsque l'on évoque le fait de soutenir un projet, l'approche exclusivement pécuniaire est de prime abord ce qui nous vient à l'esprit. Pourtant, d'autres formes de soutiens notamment facilitateurs et logistiques sont tout aussi indispensables; chose qui est cas dans cette configuration de [PNA](#) où 24 000 euros annuels, pour 2023, ont donc été alloués par la Dealm à



(de g. à d.) Rachida Omar et Bibi Chanfi découvrant un échantillonnage d'espèces pollinisatrices présentes sur notre territoire



Dans ce parcours pollinisateur, les invités découvrent la riche diversité de la flore qui compose ce parc. Véritable microcosme concentré de la végétation mahoraise, il est question de près de 150 espèces répertoriées

la Fmae; et du côté du Département, c'est une convention qui met à disposition son foncier forestier afin que puisse pleinement se déployer — dans un premier temps jusqu'en 2026 — ce chantier à la fois test et pilote en matière d'abeilles mais également de la pollinisation dans son grand ensemble.

« Mayotte, c'est une île où la richesse de son patrimoine aquatique et de son lagon sont systématiquement mis en avant. Toutefois, Mayotte c'est aussi nos forêts encore préservées qu'il faut protéger et valoriser par une politique environnementale soutenue et d'autant plus, sachant leur indispensable utilité en matière de fil conducteur et de sauvegarde des ressources en eau. Être quelque part pionnier et parti prenant dans ce projet, c'est promouvoir le fait que l'apiculture est une filière noble et viable sur notre territoire » introduit **Bibi Chanfi**, 2e vice-présidente au Conseil départemental. Une filière bien plus importante que l'unique et simpliste approche d'une production de miel générant de manière plus ou moins directe un fort impact environnemental qui l'est désormais



Ici les convives sont invités à participer à la construction des futures ruches qui seront disposées dans le parc



Protocole de protection oblige, A. Madi nous offre une vue plongeante dans l'antre d'une des ruches composée déjà d'une impressionnante colonie

indispensable de sauvegarder.

Un Plan déployé sur plusieurs volets

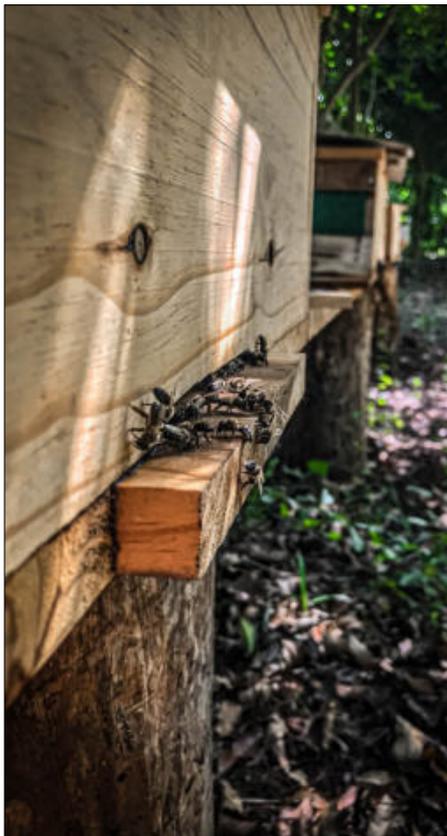
Lancé nationalement il y a près de 2 ans maintenant, le PNA en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation a bien entendu été décliné à échelle locale en fonction des configurations et besoins propres à chaque territoire, Mayotte inclus. Pour notre petit caillou encore sauvage et naturel à certains endroits, côtoyant un fort développement économique, ainsi que des urbanisation et explosion démographique, les axes majeurs

se sont définis sur 3 volets relatifs à la Recherche et connaissance, aux actions de Sensibilisation et enfin aux mise en place et Structuration d'une Filière apicole.

C'est donc au coeur du service des ressources forestières, propriété du Département, qu'étaient inaugurés ce jour tout un parcours naturel dédié aux insectes pollinisateurs ainsi que l'implantation de ruches test et vertueuses en bien des points : « Il faut savoir que cette parcelle mise à disposition est aussi un lieu stratégique pour notre arborétum départemental, permettant ainsi d'alimenter en graine notre pépinière servant de réserve pour

les actions de reboisement », nous explique **Rachida Omar**, cheffe du Service des ressources forestières. « Les abeilles, dans leur action de pollinisation permettent justement de maximiser cette production de graines; c'est en quelque sorte un échange donnant donnant que nous mettons en place avec la Fmae. C'est de toute façon notre politique départementale que d'aider synergiquement parlant ces associations environnementales dans leurs actions de sensibilisation et de large reconnexion à la Nature ».

Une reconnexion pédagogique-informative à la Nature par le biais d'ateliers et journées portes ouvertes qui auront vocation à accueillir le tout-venant ainsi que les groupes scolaires afin de ramifier ô possible le positif impact de sensibilisation des petites bêtes dans leur habitat naturel ainsi que nos douces amies volantes



Durant ses 20 premiers jours, l'ouvrière s'attèle graduellement à différentes tâches dans la ruche. Ça n'est qu'après cette période qu'elle deviendra butineuse. À noter que les abeilles en fin de vie vont justement mourir seule, hors de leur ruche

Pour que la reine se sente bien, il doit régner à l'intérieur de la ruche une température ambiante de 36 à 37°C, un peu comme un corps humain. C'est par un mouvement de rotation que les ouvrières régulent cette atmosphère thermique

au pyjama rayé jaune et noir.

Une lune de miel estampillée Fmae

Pour ce tout nouveau parc pédagogique et scientifique dédié notamment à l'étude de ces hyménoptères — famille des apoïdés/apoïda — finalement encore relativement méconnus en notre territoire, le captage de ces super-stars de la pollinisation, dans le cadre de ce projet, se fait principalement par 2 voies que sont la capture directement en des lieux où la présence de nos congénères dérange, et pour laquelle on demande justement une intervention

de spécialistes (chez des particuliers, en des lieux publics ou bien écoles...) ou encore le captage par le biais de ruches-pièges, déjà compartimentées, positionnées stratégiquement en hauteur et imbibées de phéromones de synthèse ou encore naturelles telles que la citronnelle, véritable attrape-essaim : « Il faut comprendre que la notion d'abeilles domestiquées à Mayotte est quelque chose de très peu commun sachant que la quasi majorité de ces colonies vivent à l'état sauvage dans des troncs d'arbre, des habitats de fortune comme des débarras ou encore des amas de pneus ou cailloux. Les gens ont pour mauvaise habitude de les chasser par méconnaissance et peur,

et les cultures par brûlis amplifient également de déclin » souligne **Ali Madi**, président de la Fmae.

« Ce projet va nous permettre de véritablement étudier les abeilles. D'amasser des connaissances nécessaires pour se professionnaliser en la matière, partager et restituer ces données mais également les introduire comme outil de médiation auprès des agriculteurs, des politiques en encore des scolaires ». Une approche pluridisciplinaire des plus enrichissantes impulsée et coordonnée par le Fmae auprès de divers acteurs qui permet, de par sa thématique plutôt facile d'accès de souligner nombreux enjeux et interrogations — qui seront aussi répertoriés dans un guide technico-économiques — relatifs à l'Environnement comme le précise **Anne Philipczyk**, chargée de mission cohérence écologique auprès de la Dealm : « Pour avoir des pollinisateurs, il faut avoir un certain type de milieu. Se préoccuper des menaces qui pèsent justement sur ces milieux permet aussi de faire connaître des espèces et micro-espèces qu'on ne voit pas forcément du premier coup d'oeil. Ce PNA est très



Naïlane Attoumani Attibou, secrétaire général de la Fmae montre ici différents types d'organisation interne de ruches



Un miel est défini comme mature lorsqu'il est operculé (c-a-d que l'alvéole est refermée). Le nectar initialement chargé en eau sera ventilé et séché au moyen des battements d'ailes des ouvrières. Le sucre concentré doit atteindre 20° d'humidité pour être operculé et stocké, donc récolté. Ces alvéoles maintenant sèches sont le résultat d'une ruche abandonnée à la hâte par la colonie pour cause d'invasion de fourmis

intéressant dans son approche ouverte au grand public finalement ainsi que le développement d'outils, par les acteurs locaux, pour impulser cette dynamique de préservation propre à chaque espèce et, dans ce cas précis, les agents responsables de la pollinisation et les abeilles ».

Piqûre de rappel et rapide présentation

Comme dans toute monarchie, celle des abeilles tourne autour de la reine. *God save the Queen* pour une durée de vie avoisinant les 5 à 6 ans, contre 2 à 3 mois seulement pour les ouvrières lambdas du petit peuple. Plus grande que ses travailleuses et stériles disciples, au meilleur de sa forme, elle peut pondre jusqu'à 2 000 oeufs par jour. Un impressionnant palmarès qui ne peut tout de même faire oublier que l'union fait la force sachant son incapacité à se nourrir seule du fait de l'absence d'organes de succion.

Vous me direz mais alors, comment devient-on reine ? Eh bien justement

par la nourriture apportée lors de l'éclosion : « Lorsque les abeilles commencent à être à l'étroit dans leur ruche, car trop nombreuses, il est question d'un essaimage, c'est donc que la reine en place, moins productive ou en fin de vie, prend quelques ouvrières fidèles et part pour créer un autre essaim ailleurs. Les abeilles restantes vont choisir 3 à 5 larves pour justement succéder à cette reine. À la base, tous les oeufs sont identiques mais c'est à peu près 3 jours après l'éclosion, exclusivement nourris à la gelée royale* que la différence se fait » détaille avec passion le jeune agronome **Sylvain Mesplou**, originaire de l'Ariège, en Service civique au sein de la Fmae depuis près de 6 mois.

À la fois cruelle et incroyable, cette loi de la Nature et de nos amies les abeilles est donc définie par la qualité de leur primo-nourriture. La première larve à éclore ira tuer ses potentielles concurrentes congénères, encore dans leur cellule et assurera ainsi sa place de monarque. Après 2 à 3 jours de repos bien mérités des suites de ces épiques

et macabres festivités, elle s'envolera très rapidement pour une virée nuptiale de courte durée destination séduction et accouplement avec près d'une dizaine de mâles de la colonie avant, là aussi, de les tuer et retour au royal banga pour une vie d'intense et loyale ponte. Cette même reine sera l'unique à consommer tout au long de sa vie cette gelée royale pendant que les autres travailleuses adopteront, après leurs 3 jours de vie post-éclosion, une alimentation à base de miel et de pollen.

Après avoir été posées il y a près de 2 semaines, au niveau de nos 3 ruches principales, il semble que ça soit un franc succès. À noter que sur les 3, une colonie s'en est finalement allée pour cause de fourmis venues s'introduire. Les équipes de la Fmae travaillent donc déjà sur une amélioration préventive de leur système pour éviter que ce phénomène ne se reproduise.

C'est donc un démarrage encourageant et concret qui s'acte en ce lancement enfin officiel de ce rucher tant attendu, offrant plus amples visibilité, vigilance et connaissance de cette micro-créature au final, tant adulée à travers les siècles au regard des vertus ancestralement reconnues quant à son miel, tant dans l'approche civilisationnelle que religieuse. Et nos 71 adhérents sympathisants du réseau des apiculteurs Fmae ne peuvent qu'approuver confiant à notre rédaction que même des foundis se rapprochent de plus en plus d'eux afin d'en connaître davantage sur la production de cet aliment majeur vanté dans le Coran pour ses multi-bienfaits. Chapeau bas la Fmae ! À n'en pas douter que nos mahoraises stars ailées du Bzzz feront bientôt le Buzz et ça n'en sera qu'amplement mérité.

MLG

**Aussi appelé lait d'abeille et exclusive nourriture de la reine, il s'agit d'une substance de couleur blanchâtre et nacré, gélatineuse produite par mélange de pollen et d'une sécrétion issue de glandes contenues dans la tête des abeilles.*



Les futures ruches pièges fin prêtes à être installées dans des arbres



Pour que les ruches artificielles soient la plus attractives possibles, elles sont frottées avec de la citronnelle et pulvérisées de phéromones

ÉDUCATION : L'Union étudiante Mayotte dénonce une rentrée « chaotique » au sein du Cuf

Depuis plusieurs jours, il est apparemment un souci technique majeur relatif au nouveau logiciel d'inscription universitaire intitulé *Pégase*. Souci engendrant l'incapacité de centaines d'étudiants de pouvoir amorcer et/ou finaliser leur inscription et qui soulève, selon les écrits officiels de ce communiqué plutôt virulent, la non capacité manifeste au regard de cette proche transformation statutaire.

À cette récente problématique, se greffe également des revendications et [besoins antérieurs propres aux logements étudiants et la mise en place efficiente d'un Crous](#), toujours non existants, ou encore l'absence d'un réseau internet sur le site, en plus d'un espace d'étude manquant. Divers point soulevés dans ces officiels écrits où le



L'Unef Mayotte a changé de camp en mai dernier et s'est ralliée à l'Union Étudiante

besoin d'indépendance total de cette université est demandé sans tutelle ni assujettissement d'autres universités quelles soient voisines ou métropolitaine : « Une transformation qui n'est pas à la

hauteur des enjeux pour les étudiant·e·s mahorais·es (...) Nous exigeons un investissement massif de la part de la direction du Cuf qui après 10 ans de création, n'a prévu aucun dispositif permettant aux étudiant·e·s de mener leur vie dans des conditions dignes (...) Ainsi nous exigeons du Cuf, le retrait de ce nouveau statut et de renoncer à toutes mesures progressives. Les étudiant·e·s mahorais·es ne méritent-ils pas l'adoption du droit commun ? Il en va de leurs avenir... ».

Joint par téléphone, le directeur de la future Université de Mayotte, **Abal-Kassim Cheik Ahamed** a joué la carte de la transparence reconnaissant l'impact actuel de ce problème technique mais qui n'impute rien la bonne rentrée des étudiants : « Afin de palier avec efficace réactivité à ce problème, il a été convenu avec l'administration que les élèves concernés par ces soucis logistiques informatisés soient tout de même autorisés à se rendre en cours. La finalisation de leur inscription pourra se faire ultérieurement. Sur 2 000 étudiants, déjà plus de la moitié d'entre eux ont un numéro attribué. C'est un logiciel bien plus complet et fiable qu'avant, nous nous modernisons et cela peut aussi être synonyme de couacs mais en aucun cas il n'y a intérêt à alimenter des stériles polémiques. Mayotte n'est et



Said Ratami, président de l'association Union étudiante Mayotte ex Unef

ne sera une Université au rabais.

Je pense que nous avons avant tout besoin d'une mobilisation certes mais constructive et bienveillante. Dénoncer sans apporter de solution n'a jamais fait avancer les choses. Nous serons toujours à l'écoute de nos étudiants, c'est essentiel. Beaucoup de changements et d'évolution ont été apportés au cours de ces 5 dernières années et encore plus depuis ces derniers mois. La vraie question est, qu'est ce que l'Université de demain ne pourra pas faire ? Les acteurs concernés par les questions soulevées notamment en matière de logement Crous ont été rapidement engagés par notre direction. Il est question d'un ensemble de facteurs et intervenants à mobiliser notamment en matière de foncier, de transports etc. Je ne fais pas de politique, je suis un scientifique. À l'Université, la parole se doit d'être libre mais je me répète, critiquer pour critiquer et pointer du doigt ce qu'il ne va pas et omettre tout ce qui a déjà été apporté en terme évolutif, n'est ni constructif ni sain. Mobilisons nous, oui mais pour apporter et trouver ensemble des solutions et non l'inverse ».



(de g. à d) Jacques Mikulovic, recteur de Mayotte aux côtés du directeur du Cufri, Abal-Kassim Cheik Ahamed (photo d'illustration/ événement antérieur)

9^{ème}
SALON du
TOURISME
et des **LOISIRS**
de **MAYOTTE**

Re-Découvrons
nos territoires mahorais !

8-9-10
septembre 2023

Place de la République
Mamoudzou

ANIMATIONS - DÉGUSTATIONS - INITIATIONS

BILLETS D'AVION À GAGNER




JUSTICE : Tribunal judiciaire : Relaxé après un an de détention provisoire pour agression sexuelle

Un homme a comparu hier devant le tribunal judiciaire pour « agression sexuelle avec usage ou menace d'une arme en récidive ». Il encourait pour ces faits 10 ans de prison ferme en raison de son passé. Chose assez rare, il a été relaxé par le tribunal judiciaire de Mamoudzou « au bénéfice du doute ».

Les faits se sont déroulés le 22 mai 2022 vers 18 heures, à la tombée de la nuit. Alors qu'une femme quittait le CHM pour rentrer chez elle, deux individus viennent vers elle et l'interpellent. L'un d'eux brandit alors un couteau et lui dit : « Si tu fais ce que je veux ça va bien se passer ». L'homme se met alors à se masturber devant elle et tente de lui imposer une fellation, tandis que son compère, derrière elle, lui touche la poitrine. D'après les dépositions, les deux hommes sont alcoolisés et tiennent des propos incohérents. Le calvaire de cette femme va ainsi durer



Le tribunal judiciaire dans la zone industrielle de Kawéni

6 à 7 minutes.

L'un des deux individus est interpellé quelques mois plus tard, le 29 août 2022, après enquête. Il a des antécédents psychiatriques et est déjà connu de la justice pour des faits d'agression sexuelle et de viol. Il

soutient devant le tribunal que ce n'est pas lui qui a fait ça, qu'il n'était pas sur les lieux à ce moment-là du fait, justement, d'un contrôle judiciaire. Sa mère interrogée par les enquêteurs indique qu'elle a peur de son fils et qu'il a toujours eu un rapport étrange avec



La salle d'audience du tribunal a connu une certaine affluence

les femmes. Les différentes expertises psychiatriques et psychologiques faites sur sa personne sont un peu contradictoires, certaines soutiennent qu'il est « accessible à une sanction pénale » et d'autres font ressortir « une altération du discernement ».

En détention provisoire pour récidive légale

« Ce n'est pas moi ! Je n'ai pas une tête à violer une femme, ça ne me ressemble pas, clame-t-il. La victime n'est pas là pour dire quels sont ses agresseurs. Je n'ai jamais commis de viol. J'étais à Passamainty chez ma mère ce soir-là. J'étais sous contrôle judiciaire. – Pourtant la victime vous a reconnu et clairement identifié à la fois sur des photos mais aussi au tapissage, derrière une vitre teintée, rétorque le président du tribunal, Ivan Mercier-Bossény. – Ça ne peut pas être moi », insiste l'accusé. Ce dernier a déjà été condamné en 2019 pour agression sexuelle au même endroit où se sont déroulés les faits. A cette date il avait suivi une femme avant de l'agresser. « Vous avez quel rapport avec les femmes ? Demande le président. – Je ne sais pas trop. – Vous êtes peut-être trop insistant ? Vous auriez même tenté de draguer la juge d'instruction pendant votre audition en lui disant qu'elle était jolie et plutôt pas mal. – Elle m'a posé la question : « C'est quoi votre type de femme ? J'ai répondu : Comme vous ! Fine et raffinée ! ».



Le vice-procureur Tarik Belamiri.



Le code pénal n'est jamais très loin des magistrats...

Au dire de sa famille, depuis qu'il est revenu à Mayotte après plusieurs années en métropole son comportement a changé. Il a des périodes calmes et des périodes plus agitées avec de la violence. En effet, l'individu aurait fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique quand il se trouvait dans l'Hexagone et aurait arrêté son traitement médicamenteux depuis son retour dans l'île, à l'image de cette phrase lunaire, sortie dont on ne sait où : « l'État et les gendarmes ce sont des comiques, c'est ce qu'ils disent dans *La Soupe aux choux* !? ».

La victime quant à elle n'était pas présente mais le président du tribunal a lu sa déposition : « J'ai senti qu'ils me suivaient, ils étaient deux. L'un d'eux a sorti un couteau et m'a dit tu vas faire ce que je veux. Si tu fais ce que je veux ça va bien se passer. Ils étaient alcoolisés, excités et pas dans leur état normal, l'un avait un tatouage avec une sorte de cœur avec des ailes – Je n'étais pas là, ce n'est pas moi », interrompt le prévenu.

Une altération du discernement

Les rapports psychiatriques soulignent une anomalie psychologique, une

schizophrénie affective, une altération du discernement pouvant entraîner le passage à l'acte. « Vous avez déjà été condamné à deux reprises en 2019 pour des faits d'agression sexuelle qui ont une forte similitude avec les faits qui vous sont reprochés aujourd'hui. Par ailleurs, vous avez sept mentions à votre casier judiciaire entre 2011 et 2023 pour vol avec effraction, vol en réunion et consommation de stupéfiants, vol aggravé, recel et vol avec violence. Vous consommez de l'alcool et des stupéfiants ? Demande le président. – Oui je buvais beaucoup d'alcool, 4 à 5 bières tous les jours, pour oublier la solitude, mais j'ai arrêté de fumer. C'est pas une bonne chose la détention, les conditions sont difficiles à Majicavo, il n'y a pas de télévision dans la chambre, je couche par terre à côté des détergents ».

Le vice-procureur, Tarik Belamiri se lève alors pour faire son réquisitoire. « J'étais de permanence ce soir-là, je me rappelle très bien...Même s'il a été question de requalifier les faits en agression sexuelle et non en viol car il n'y a pas eu de pénétration et pas de fellation à proprement parler. La victime a tout de suite fait une description de son agresseur, elle a

parlé d'un tatouage à l'épaule. Lors du tapissage, elle a reconnu le prévenu parmi plus de quarante individus. Il y a peu de doute sur sa culpabilité. Aussi, je vais demander une peine lourde en raison de l'extrême dangerosité du prévenu, de la gravité des faits et du risque de récidive, même si l'accusé a une altération du discernement ». Le procureur a ainsi requis 10 ans de prison assorti d'un suivi socio-judiciaire pendant 10 ans et l'impossibilité de porter une arme durant 15 ans.

A l'écoute de ce réquisitoire, l'avocat de la défense, maître Aurore Baudry, n'a pas manqué de réagir : « 10 ans ?! J'avoue que je ne m'y attendais pas. Mon client souffre d'une altération du discernement, il y a la nécessité d'adapter la peine. De plus, la réalité de l'agression sexuelle n'est pas présente dans cette affaire, la victime est revenue sur ses déclarations et a admis le fait qu'il n'y avait pas eu de fellation ». Maître Baudry a également fait valoir que le soi-disant couteau avec lequel son client aurait menacé la victime n'apparaît à aucun moment dans la procédure



L'avocate Aurore Baudry.

et que le second agresseur est absent du procès : « Où est la deuxième personne de l'agression ? Interroge-t-elle. Il n'y a eu aucune investigation pour la retrouver. Concernant les faits qui sont reprochés aujourd'hui à l'accusé, ils n'ont rien à voir avec ses précédentes condamnations, ce n'est pas le même mode opératoire. Il n'a pas pu commettre ces faits puisque mon client était sous contrôle judiciaire, il ne pouvait pas aller du

côté du CHM, assure-t-elle ».

Et pour le coup, les caméras du CHM et les exploitations de toutes les vidéos de surveillance se trouvant dans le secteur vont dans le sens de maître Baudry : les enquêteurs n'ont absolument rien trouvé pouvant mettre en cause l'accusé. Idem concernant l'ADN, aucune trace du prévenu n'a été retrouvée sur les vêtements de la victime. « Dans ce dossier il n'y a pas assez d'éléments pour prouver la culpabilité de mon client. Certes il est insistant avec les femmes et a un comportement inapproprié. Mais il n'y a pas de preuves et encore moins la démonstration de la réalité de cette agression sexuelle. Je plaide donc la relaxe ».

Après avoir délibéré le tribunal a décidé de relaxer le prévenu « au bénéfice du doute », il est donc ressorti libre du tribunal. Toutefois, le ministère public n'exclut pas de faire appel dans les dix jours : « Je vais y réfléchir très sérieusement », a annoncé Tarik Belamiri.

B.J.

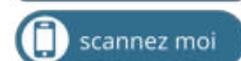
Consultez nos pages d'annonces légales en ligne

Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Mayotte
INF



CULTURE : 2ème édition du festival SANAA à Mamoudzou ou le pari fou d'un maire

« Art », « beau », « magnifique »... Toutes les traductions s'appliquaient à l'édition 2022 de Sanaa, et cette année, sa programmation a de quoi attirer vers la place de la République. Et pas seulement pour Magic System !

Lors de l'annonce en 2022 du festival SANAA et de sa kyrielle de concerts, tout le monde avait regardé bizarrement le maire de Mamoudzou pour voir s'il avait toute sa raison. Coincé entre Covid et risque de délinquance, l'évènement faisait office de morceau de bravoure. Pourtant, dûment encadré, le festival avait égrainé ses artistes pour le plus grand bonheur d'un [public venu en nombre](#), puisqu'ils étaient 64.000 sur trois jours à venir les applaudir. Une vraie réussite.

Un seul incident s'était produit en toute fin de festival, un mouvement de foule avait provoqué quelque panique bien compréhensible dans le contexte mahorais.

Donc, Ambdilwahedou Soumaila et ses équipes remettent ça. La scène



Présentation du déroulement du festival par Mohamed Dhoul-mahamoud et Ndéye Fatou Chauveau

est de nouveau positionnée place de la République, et accueillera 18 artistes, « cinq sont reconnus internationalement, comme Franglish, Zily, Nesly, Ronisia, Magic System ou Koba lad, les autres sont régionaux et

locaux », annonce Mohamed Dhoul-Mahamoud, adjoint au maire chargé de la Culture.

Pour arriver à boucler les 500.000 euros de budget, majoritairement avalé par les déplacements des artistes à Mayotte, leur hébergement et la restauration, en plus de leur cachet, la mairie a notamment sollicité des sponsors qui ont répondu présent à hauteur de 160.000 euros environ, selon trois critères Gold (or) pour 10.000 euros, Silver (argent) 7.500 euros, ou Bronze, 5.000 euros.

Des forces de l'ordre en appui

Comme l'année dernière, un gros accent a été mis sur la sécurité, nous l'explique Ndéye Fatou Chauveau, Directrice générale adjointe Action territoriale et internationale à la mairie : « Nous avons positionné 25 policiers municipaux qui réguleront la circulation, deux escadrons de gendarmes, soit 30 militaires, 15 agents de la police nationale, et



SANAA 2022 (DR)



Lakua Kanza et son groupe lors de la 1ère édition © Bertrand Fabonnel – Eight Studio – copie 2

nous avons commandé une société de sécurité privée. Le jeudi soir où la programmation est plus légère, ils seront 30, et 45 les soirs suivants. Des modérateurs seront également dans la fosse avec le public, une cinquantaine de bénévoles ».

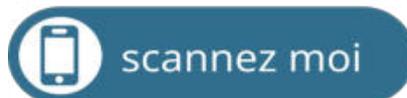
La capacité d'accueil maximale de l'évènement est de 15.000 spectateurs, « nous avons fixé le seuil de vigilance à 13.500. » l'affluence avait été telle que le Festival avait refusé du monde l'année dernière.

L'accès à ce festival gratuit se fera sur deux entrées, entrée et sortie, au Nord et l'autre au Sud. Et impose à la commune d'organiser la circulation en amont. « Elle sera restreinte à partir de 17h entre les rondpoints SFR et Zakia Madi, puis interdite dès 20h, il faudra donc passer par la côte Sogea. Le stationnement sur les places Mariage et Zakia Madi sera gratuit, et une zone est dédiée aux deux-roues. »

La programmation s'étale donc sur

trois soirs. Le jeudi, vous pourrez applaudir DJ Bouyon, Dadiposlim, Eze-Boy & Madi, T-Matt, El Djine et Goulam. Vendredi soir, DJ Innocent, N-Pro game, Zily, DJ Set et Magic System, et enfin, lors de la grande soirée de samedi, DJ Sweety, Simao Poulo, Youbbee, Ronisia, Franglish, Maiitod et Koba Lad.

A.P-L.



Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
 pub@lejournaldemayotte.com

**ANNONCES
 LEGALES**

**DEMANDE DE
 PUBLICATION**

ÉCONOMIE : Taxer l'aérien pour financer le ferroviaire : pas pour les Outre-mer, réclame sénateur Victorin Lurel



Comme pour les autres Outre-mer, l'aérien n'est pas une alternative à Mayotte

Taxer l'avion pour donner au train, voilà une idée qui colle aux territoires où existent une alternative. Ce qui n'est pas le cas en Outre-mer où il en va de la continuité territoriale, invoque le parlementaire guadeloupéen.

Dans une tendance nationale de retour vers les voyages en train, moins consommateur d'énergies fossiles que l'aérien, des financements sont recherchés pour un vaste plan national d'investissement de 100 milliards d'euros dans le ferroviaire. Pour cela, il a été décidé d'imposer une taxe sur le transport aérien.

Le sénateur guadeloupéen Victorin Lurel adresse à ce sujet un courrier au ministre des Transports Clément Beaune pour demander une « exclusion des outre-mer de cette surtaxation ».

D'une part, ces territoires sont peu, ou pas, concernés par les liaisons ferroviaires, comme Mayotte, et quand elles existent, le train n'est pas

une alternative à l'avion comme sur un Paris-Bordeaux, par exemple. Il est utilisé comme liaison interne, alors que l'aérien est une desserte long courrier, notamment en terme de continuité territoriale vers la 2^e métropole.

Enfin, et c'est l'argument que choisit le parlementaire, les ultramarins souffrent déjà des coûts de transport, « la flambée inflationniste sur les billets d'avions s'inscrit dans la durée et les ententes et situations d'oligopoles prospèrent », accuse-t-il.

Il évoque une hausse de près de 19% au départ de la Guadeloupe en juillet dernier, et à ce sujet, rappelons qu'à Mayotte, les prix des billets ont grimpé [de 21,7% en un an, selon l'INSEE](#).

Le sénateur évoque donc dans son courrier au ministre une « injuste surtaxation », qui sera « immanquablement répercutée sur le prix des billets d'avions ». « A l'heure où l'avenir de plusieurs compagnies aériennes des outre-mer est en péril, où les ententes et

situations d'oligopoles prospèrent et où la continuité territoriale souffre de réelles carences, je considère l'économie de cette mesure comme injuste et vous demande que les liaisons reliant la France hexagonale aux territoires d'outre-mer soient exonérées de cette taxe », conclut-il.

A.P-L.



Victorin Lurel avait été ministre des Outre-mer

SPORT : Jeux des Iles : deux belles médailles pour Mayotte

Première médaille d'or pour Mayotte aux Jeux des Iles de l'Océan Indien. Soyifidine Saïd a été le plus performant au 400 mètres haies. Originaire de Kawéni et licencié au Racing Club de Mamoudzou, il a terminé sa course en tête, décrochant l'or.

De son côté, après s'être qualifiée pour la finale, l'athlète Nasrane Bacar a remporté la 2ème place en finale du 100 mètres Dames Mayotte affiche ainsi désormais 19 médailles au compteur, se plaçant en 6ème position de l'ensemble des îles participant aux 11ème JIOI.

Notons la présence sur place au stade Alarobia de Tananarive, Zouhourya Mouayad Ben, 4e vice-présidente du conseil départemental chargée des Sports, et des conseillers El-Anrif Hassani et Echati Issa, pour encourager les sportifs.



Les athlètes Nasrane Bacar et Soyifidine Saïd entourant l'élue Zouhourya Mouayad Ben



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Mayotte
INF



scannez moi

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

SFE SAS SAS

au capital de 100 000 €uros

R.C.S Mamoudzou 811 266 121

Siège social : Montée Vacoua BP 21 Kawéni Majikavo Lamir 97600 Kougou

Aux termes de l'assemblée générale du 18 Décembre 2021 : Monsieur Frédéric Bogey, commissaire aux comptes titulaire n'a pas été renouvelé dans ses fonctions ; ALEO, commissaire aux comptes suppléant, n'a pas été renouvelé dans ses fonctions ; Il n'a pas été procédé à leur remplacement, la société n'ayant plus l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes.

PROXIMO FORMATION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 aout 2023, à MAMOUDZOU.

Dénomination : PROXIMO FORMATION

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 05 RUE MOUSSA FIDJO – CAVANI, 97600 Mamoudzou.

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La fourniture des services ayant pour objet la formation continue pour adultes dans le domaine des activités privées de sécurité, prévues dans le livre 6 du code de la sécurité intérieure ; dans le domaine de la sécurité incendie, de la sécurité en entreprise, médiation, et autres formations nécessaires en rapport avec la sécurité. A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet, pour les domaines énoncés et susceptibles d'en favoriser le développement, ainsi que la prise de participation dans toute société ou activité ayant le même objet social. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément dans les conditions fixées par les statuts.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur ALDRIC JAMEY 05 RUE MOUSSA FIDJO – CAVANI 97600 MAMOUDZOU.

Directeur général : Monsieur Steven SEKSEK 23 RUE GUSTAVE FLAUBERT 63430 Pont du Chateau

La société sera immatriculée au RCS de Mamoudzou.